

Charte des Partageurs de Beauplan

Cette charte est définie afin de créer un environnement positif et respectueux. Le savoir-vivre et la politesse sont de rigueur. Merci à tous de faire vivre ce groupe!

1) Rôle de l'association V.H.S.R. et limite de responsabilité

L'association administre le groupe pour garantir que les publications sont dans l'esprit des Partageurs. Ceux-ci s'engagent à faire preuve de respect et de réciprocité. Les modérateurs se réservent le droit de supprimer des publications inappropriées et d'exclure des membres qui ne respecteraient pas les règles. V.H.S.R. se dégage de toute responsabilité liée à l'usage des biens prêtés ou services donnés. Un formulaire d'engagement réciproque pourra être complété (www.vhsr.fr).

Se renseigner auprès de sa compagnie d'assurance sur les garanties couvertes par la responsabilité civile.

2) Confidentialité

Les informations personnelles (adresse et numéro de téléphone) ne seront partagées qu'en message privé. Faire partie de ce groupe implique une confiance mutuelle. Ce qui est partagé dans le groupe doit rester dans le groupe.

3) Nature du prêt ou don

Divers biens peuvent être prêtés ou donnés tels que des outils de jardinage et bricolage, matériel de cuisine, de sport, accessoires festifs, jeux et jouets, livres, accessoires de mode (liste non exhaustive) avec un mode d'emploi ou une démonstration pour une utilisation en toute sécurité.

4) Publication des annonces prêt / don

Les Partageurs sont libres de publier des annonces pour montrer les biens qu'ils peuvent prêter et de poster des demandes en fonction de leurs besoins sur les différents supports. Il conviendra de supprimer ou d'indiquer les annonces caduques.

5) Demande et offre d'aide

Aide ponctuelle aux personnes âgées, isolées (courses, visites), cours et aide aux devoirs, babysitting et menus services (tonte de pelouse, montage d'un meuble, soins aux animaux, etc) sont encouragés.

6) Informations locales

Les publications sur des événements culturels et sportifs locaux sont les bienvenues. Les recommandations pour des entreprises, commerces ou artisans locaux seront tolérées.

7) Publications interdites

Il est interdit de publier des informations ayant trait à la vie privée d'autrui. Les publications sur l'administration de la commune, problème de voisinage ne sont pas tolérées dans ce groupe. Les dons d'animaux, de médicaments, produits stupéfiants, ou autres produits spécifiques (alcool, tabac) et les annonces contenant des SPAMS sont interdits. La location et les annonces de professionnels ne sont pas autorisées.

8) Pas de discours haineux, ni de harcèlement

La bienveillance est de rigueur. Le harcèlement sous toutes ses formes est interdit et les commentaires dégradants qui portent sur l'origine ethnique, la religion, la culture, l'orientation sexuelle, le genre ou l'identité sexuelle ne sont pas tolérés.

V
e
r
s
i
o
n